

2024-02/005

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALLIAN

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 février

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de

François CAVALLIER, Maire

Présents : François CAVALLIER ; Christiane TANZI, Jacques BERENGER ; Nicolas BAGNIS ; Pascale AUGUET-OTTAVY ; Jean-Christophe BERTIN ; Pascal MONTLAHUC ; Aurélie COURANT ; Sandrine BUIRON ; Cécile AUTRAN ; Céline PELLISSIER ; Karine CACHELEUX ; Timothée KOENIG ; Jean-Christophe CHAUTARD ; Michel REZK ; Marie MEYER.

Absents excusés : Jean-Luc ANTONINI (pouvoir à Jacques BERENGER) ; Corine GUIGNON (pouvoir à Pascale AUGUET-OTTAVY) ; Philippe VERCHER (pouvoir à Jean-Christophe BERTIN) ; Isabelle DERBES (pouvoir à Christiane TANZI).

Absents : Sara SUSINI ; Laurent DENIS.

Secrétaire de séance : Pascale AUGUET-OTTAVY

PRESENTS : 16

VOTANTS : 20

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A LA COOPERATIVE SCOLAIRE DE CALLIAN

Monsieur le Maire rappelle au conseil que chaque année la commune verse une subvention à la coopérative scolaire, compte tenu des frais engagés par cette dernière.

Monsieur le Maire propose de voter par anticipation le versement d'une subvention d'un montant de 8 500 € permettant de financer les classes découvertes.

Le conseil ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le versement par anticipation d'une subvention de **8 500 €** à la coopérative scolaire de Callian pour l'exercice 2024.

Délibéré à Callian, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire



Secrétaire de séance

